



Plainte pour avis diffamatoire

Par **sparoo**, le **06/03/2018 à 11:09**

Bonjour,

J'ai reçu récemment un avis sur le compte "réseau social x" de mon entreprise que j'ai rapidement identifié comme faux car je connais tous mes clients. La volonté de nuire étant caractérisée, j'ai répondu à l'auteur des faits en lui demandant de supprimer son avis, lui indiquant par la même occasion que je souhaitais le poursuivre en justice afin de défendre ma réputation. L'avis a été supprimé dans les minutes qui ont suivi mon message.

Je compte tout de même déposer une main courante pour diffamation, cette procédure peut elle aboutir, quels conseils me donneriez vous?

Merci d'avance

Par **jos38**, le **06/03/2018 à 11:32**

bonjour. comme dit souvent sur ce forum, une main courante ne sert à rien, il faut porter plainte mais la personne médisante ayant retiré son avis, je ne sais pas si elle a une chance d'aboutir. les juristes vont vous répondre. je peux juste vous citer mon cas personnel : ma fille orthophoniste a eu un avis malveillant de la part d'une mère, elle l'a fait retirer et sur conseil d'un avocat, n'a pas donné de suite judiciaire. pour lui, cela aurait empiré la situation en lui donnant trop de publicité

Par **sparoo**, le **06/03/2018** à **11:57**

Bonjour jos38, je vous remercie pour votre retour.

Par **SJ4**, le **06/03/2018** à **14:01**

bonjour,

si c'étaient juste des critiques de vos produits ou services, alors cela ne rentre pas dans le cadre de la diffamation, donc une action aurait probablement échouée.

de plus, il faut apporter la preuve que le propos a été en ligne. si vous aviez fait une copie d'écran, cette copie aurait été contestée par la partie adverse et probablement écartée par le juge d'où l'absence de preuve que le propos a bien été tenu, l'absence de preuve du délit. il faut dans un tel cas commencer par un constat d'huissier afin d'entreprendre des démarches pour faire retirer le propos.